



Equipe Mobile d'Intervention Rapide (EMIR)

Prise en charge infirmière rapide et au domicile
des patients, lors de situations d'urgences psychiques
ou somatiques non vitales, sur demande des
professionnels de la santé ou du social.



Sur mandat du canton de Vaud,
l'Hôpital Riviera-Chablais dispose
depuis le 16 décembre 2019 d'une
Equipe Mobile d'Intervention Rapide (EMIR).

Composée d'infirmiers, l'équipe intervient
rapidement au domicile des patients
nécessitant une prise en charge urgente
mais non vitale, tant pour un problème
de santé somatique que psychique.

Tout professionnel de la santé et du social
peut y faire appel par téléphone puis en
remplissant le formulaire ad hoc.



*Dans ce dépliant, l'usage du mot masculin «infirmier» en lieu et place
d'«infirmier-ère» est utilisé sans aucune discrimination et dans le
seul but d'alléger le texte.*

Contexte

La création d'une Equipe Mobile d'Intervention Rapide (EMIR) découle de la volonté du canton de Vaud de répondre plus efficacement aux situations d'urgence et de favoriser le maintien à domicile. L'EMIR a notamment pour objectif de favoriser la diminution des hospitalisations évitables, particulièrement pour les patients âgés, en intervenant dans les situations d'urgence, directement au lieu de vie du patient. Pour la région Riviera-Chablais, le Département de la santé et de l'action sociale a confié à l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais, le soin de développer le projet.

Population visée

Tout adulte présentant un problème de santé somatique ou psychique dans les situations d'urgence non vitale.

Prestations de l'EMIR

L'EMIR intervient uniquement dans l'urgence et de façon ponctuelle pour des situations non planifiées, selon les principes suivants :

- Disponibilité 24h sur 24, 7 jours sur 7
- Réponse rapide en 2 heures maximum au moyen de véhicules dédiés
- Evaluation et examen clinique sur la base de grilles d'évaluation reconnues et décision pour la suite de la prise en charge
- Soins infirmiers techniques et relationnels

Régions d'intervention

- Riviera
- Chablais vaudois
- Pays-d'Enhaut (en collaboration avec le Pôle Santé)
- Chablais valaisan (pour les missions somatiques et pour une phase pilote uniquement)

Compétences de l'EMIR

L'EMIR est composée d'infirmiers expérimentés dans les domaines des soins aigus, de l'urgence et de la gériatrie. Leurs compétences sont multiples :

- le recueil des données subjectives (anamnèse) et objectives (examen physique) précises, complètes et structurées par une inspection, une palpation, une auscultation et une percussion ;
- l'analyse des données recueillies afin de détecter les alertes cliniques et proposer des surveillances et des interventions infirmières pertinentes ;
- la transmission des informations aux partenaires concernés ;
- la connaissance des professionnels du réseau et de leurs missions ;
- la réalisation de gestes médico-délégués à domicile et le suivi ;
- l'orientation du patient vers le service le mieux adapté.

Qui peut faire appel à l'EMIR?

- Les médecins traitants
- Les médecins de garde
- Le service d'urgences des hôpitaux
- La centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG)
- Les EMS, foyers et institutions de santé
- Tout autre professionnel de la santé et du social

L'appel à l'EMIR est réservé aux professionnels.
La population ne peut y faire appel.

Organisation d'un court séjour urgent (sauf pour le Chablais valaisan)

Le déploiement de l'EMIR impacte le recours au court séjour urgent. Dorénavant, c'est l'EMIR et non plus l'infirmière du CMS qui vous soutiendra dans son organisation. Vous trouverez les marches à suivre sur Internet.



Responsabilités

- Tout médicament administré par l’infirmier EMIR l’est sur ordre médical.
- Les actes que le médecin délègue à l’infirmier EMIR sont inscrits dans le formulaire de demande d’intervention.
- Lorsque l’infirmier EMIR est mandaté pour une évaluation par un non-médecin : l’infirmier se rend sur le lieu d’intervention et réalise une évaluation de la situation et un examen clinique. Il téléphone ensuite au médecin de garde de la région pour lui transmettre le résultat de son analyse et ses recommandations.
- Lors de l’échange téléphonique, l’infirmier s’accorde avec le médecin sur la suite à donner. Tout ordre médical donné par téléphone est ensuite confirmé par écrit.

Administration de médicaments

Les infirmiers sont munis de matériel de soins, de médicaments injectables et par administration *per os* (antalgiques, antibiotiques, antihistaminiques, diurétiques, neuroleptiques par exemple). La liste complète est disponible sur demande.

Après l’intervention de l’EMIR

L’EMIR intervient de façon ponctuelle et dans l’urgence.

Le médecin traitant, les soins à domicile ou l’équipe soignante de l’institution, accompagnés si nécessaire de professionnels spécialisés, prennent le relais.

A la fin de son intervention, l’infirmier envoie un rapport aux professionnels concernés dans un délai de 24 heures. Par ailleurs, un échange téléphonique permet de s’assurer de la continuité de la prise en charge.

Contacter l'EMIR

Par téléphone aux numéros suivants :

📞 EMIR psy 079 174 05 69

📞 EMIR soma 079 174 14 33

Une fois le contact établi, le demandeur enverra par e-mail une **confirmation** de sa demande et les modalités de celle-ci.

✉ EMIR psy emirpsy@hopitalrivierachablais.ch

✉ EMIR soma emirsoma@hopitalrivierachablais.ch

Pour en savoir plus

Tous les documents importants sont disponibles en ligne sur www.hopitalrivierachablais.ch/emir

- Informations générales sur le projet
- Formulaire de contact
- Périmètre exact d'intervention
- Détail de l'examen clinique infirmier
- Marches à suivre pour l'organisation d'un court séjour urgent

